

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1934

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tjibaou, M. Baptiste, M. Seo, Mme Sanquer, M. Mathiasin, M. Ratenon et M. Frébault

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Santé »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	2 094 000
Protection maladie	0	0
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Fonds de lutte contre l'ice en Polynésie française <i>(ligne nouvelle)</i>	2 094 000	0
TOTAUX	2 094 000	2 094 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

On estime aujourd'hui qu'en Polynésie française, près de 30 000 personnes consomment de l'ice, et ce, de plus en plus jeunes — un chiffre alarmant pour un territoire de seulement 280 000 habitants, alors qu'ils n'étaient qu'environ 10 000 il y a quelques années. Rapporté à la population de la France hexagonale, cela représenterait plus de 7 millions de consommateurs.

L'ice, nom donné localement à la méthamphétamine sous forme cristallisée, est une drogue extrêmement addictive, très onéreuse et donc particulièrement lucrative : le gramme se négocie autour de 1 250 euros. Attirés par ces profits, les réseaux de trafic intensifient leurs actions et ciblent désormais les plus jeunes, allant jusqu'à proposer des premières consommations gratuites à la sortie des collèges et lycées, menant ainsi à des dépendances précoces et durables.

La lutte contre l'ice doit passer par la mise en place d'une répression stricte des trafiquants, notamment par le renforcement des moyens de l'OFAST (Office anti-stupéfiants), le durcissement des peines mais aussi la création d'un centre de désintoxication. Autant de moyens d'actions qui nécessitent des moyens financiers à la hauteur de l'urgence.

Une question écrite ainsi que de nombreuses démarches ont déjà été adressées aux gouvernements successifs par les élus polynésiens sur ce sujet. Il est indispensable que l'État s'engage pleinement dans cette lutte, aux côtés des autorités de Polynésie française, des associations et des familles confrontées à ce fléau.

Le gouvernement polynésien a alloué 250 millions de francs CFP, soit 2 095 000 euros, à la lutte contre l'ice, une enveloppe adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française lors du collectif budgétaire de mars 2025. Il est désormais attendu que l'État contribue d'un montant équivalent — soit 2 095 000 euros — afin d'affirmer clairement sa volonté de combattre cette menace qui ravage la société polynésienne.

Cet amendement a donc pour objet de matérialiser cette demande du Gouvernement polynésien.

Aussi est-il proposé de procéder aux mouvements de crédits suivants :

- Retire 2 095 000 millions d'euros au Programme 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ;
- Abonde de 2 095 000 millions d'euros en CP et en AE le nouveau fond de lutte contre l'ice en Polynésie française ;